

OÙ SE SITUE LA DÉCHÈTERIE LA PLUS PROCHE ?



- 1 Château-Thierry**
Parc Citélium - ZA de la Moiserie
- 2 Condé-en-Brie**
Chemin du Bouvier
- 3 Neuilly-Saint-Front**
Ancienne Sucrierie, Cité de la Sucrierie
- 4 Villers-sur-Fère**
Route Départementale 6

DEUX AUTRES DÉCHÈTERIES ACCESSIBLES

Trélou-sur-Marne : UNIQUEMENT POUR LES HABITANTS de Barzy-sur-Marne, Chartèves, Courtemont-Varennes, Jaulgonne, Passy-sur-Marne, Reuilly-Sauvigny, Trélou-sur-Marne, Villers-Agron.

Montmirail (Maclaunay) : UNIQUEMENT POUR LES HABITANTS de Dhuis-et-Morin-en-Brie et Rozoy-Bellevalle

Pour tout renseignement, contactez le service déchets
www.carct.fr
service-dechets@carct.fr
 03 23 85 34 97

POINTS APPORT VÉGÉTAUX ACCESSIBLES D'AVRIL À OCTOBRE SANS RDV

Essômes-sur-Marne : rue de la Marne
 Du 1^{er} avril au 15 juin et du 16 septembre au 31 octobre :
 Ouverture le mercredi et le samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h
 Du 16 juin au 15 septembre :
 Ouverture le lundi, mercredi et samedi de 7h à 12h30

Gandelu : aux ateliers municipaux, 1 rue de la Prairie (ouverture le mercredi et le samedi de 14h30 à 17h30)



ZÉRO DÉCHET

AGGLO DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

LES DÉCHÈTERIES DE L'AGGLO

INFOS PRATIQUES

Pensez à votre carte d'accès



Pour tout renseignement : contactez le 03 23 85 34 97



© CARCT / conception Cités Plume / Photo : CARCT / impression par l'imprimerie de La Passerelle à Château-Thierry

COMMENT ACCÉDER À VOTRE DÉCHÈTERIE ?

- Vous êtes habitant de la Communauté d'agglomération, l'accès aux déchèteries de l'Agglo est compris dans votre abonnement pour les 14 premiers passages sur présentation de votre carte.
- Pour les professionnels, l'accès est payant, selon les tarifs en vigueur affichés en déchèterie ou sur www.carct.fr rubrique « les déchèteries ».



Limitation à 14 passages / an
1 passage = 2m³ maximum
2025 = année test

Tarifs à blanc des passages supplémentaires :

- ▶ de 15 à 20 passages = 5€ / passage
- ▶ de 21 à 30 passages = 15€ / passage
- ▶ au delà de 31 passages = 50€ / passage

2026 = facturation réelle des passages supplémentaires

Avant de vous rendre sur place, vous devez prendre rendez-vous : sur internet : www.carct.fr

vous pouvez également appeler le service déchets : 03 23 85 34 97

LA CARTE D'ACCÈS EST À PRÉSENTER À CHAQUE PASSAGE

POUR OBTENIR VOTRE CARTE :

- 1 vous remplissez le formulaire de demande de carte disponible sur www.carct.fr ou auprès du service déchets de l'Agglo
- 2 vous fournissez un justificatif de domicile de moins de 3 mois (eau, EDF, téléphone...)

La carte est gratuite, en cas de perte, votre 2^e carte sera facturée 10 €

CES DEUX DOCUMENTS SONT À RENVOYER :

- via www.carct.fr ou par mail à : service-dechets@carct.fr
- ou par courrier à :

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry,
L'Aiguillage, 2 avenue Ernest Couvrecelle, 02400 Étampes-sur-Marne

VOUS RECEVREZ VOTRE CARTE D'ACCÈS À DOMICILE SOUS 10 JOURS.

L'ACCUEIL SUR PLACE

Un agent présent à l'entrée pourra vous renseigner afin de vous aider à trier vos déchets, en fonction de leur nature.

Mieux vous respecterez le tri des déchets par matière, plus ils pourront être valorisés.

Lors de votre passage, merci de veiller à laisser les quais propres. Aucun matériel de nettoyage (pelle et balai) ne pourra être prêté pour le ramassage de vos déchets tombés au sol.

QUELLES SONT LES GRANDES FAMILLES DE DÉCHETS ACCEPTÉS ?



- Les encombrants
- Le bois
- Le mobilier
- Les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) : électroménagers, ordinateurs, téléphones...
- Les cartons : propres et pliés
- Les déblais / gravats, plâtre et plaques de plâtre
- Les pneumatiques de voiture*
- Les métaux
- Le verre
- Les végétaux
- Les produits chimiques, huiles de vidange, huiles de friture
- Les papiers*
- Les piles, batteries, cartouches d'encre
- Les textiles, chaussures

*Les pneus sont acceptés en déchèterie de Château-Thierry et Neuilly-St-Front (les pneus verts, jantés, ne sont pas acceptés).

*Les papiers sont acceptés en déchèterie de Château-Thierry

CERTAINS DÉCHETS NE SONT PAS ACCEPTÉS

- Les ordures ménagères
- Les produits explosifs (bouteilles de gaz, fumigènes, armes) → À retourner chez le fournisseur
- L'amiante, fibrociment → Acceptés sous condition voir sur le site www.carct.fr
- les grands composants de véhicules automobiles → À déposer en casse automobile
- Les déchets de soins, médicaments → À déposer en pharmacie

